



# Fiche d'information

15 septembre 2020

## Mobilité et territoire 2050 : plan sectoriel des transports, partie Programme

La partie Programme du plan sectoriel des transports – désormais nommée *Mobilité et territoire 2050* – fixe le cadre du développement à long terme du système des transports en Suisse, en coordination avec le développement territorial. Elle constitue l'instrument stratégique de la coordination au niveau national entre route, rail, aéronautique et navigation. Son contenu a un caractère contraignant pour les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales.

Les plans sectoriels sont pour la Confédération l'instrument de planification le plus important. Dans ses plans sectoriels, le Conseil fédéral montre comment il prévoit d'accomplir ses tâches dans différents domaines, précise les objectifs qu'il poursuit et comment il entend agir. Les plans sectoriels soutiennent les autorités de tous les niveaux amenées lors de la prise de décisions reposant sur une vue d'ensemble. Ils contribuent à la coordination entre les tâches de la Confédération qui ont des incidences territoriales et les activités des cantons et des communes.



Figure 1: Le plan sectoriel des transports comprend la partie Programme et les quatre parties infrastructurelles route, rail, aéronautique et navigation. (Source: ARE)



La version antérieure de la partie Programme du plan sectoriel des transports date de 2006. La version remaniée, intitulée *Mobilité et territoire 2050*, prend en compte les conditions cadre d'aujourd'hui. Elle intègre par exemple les modifications qui touchent les besoins en mobilité de l'économie et de la société et accorde davantage d'attention aux incidences sur l'environnement. En combinant les différents modes de transport (route, rail, aéronautique, navigation), la Confédération entend

- promouvoir un système global de transports efficace,
- soutenir le développement durable du territoire,
- maintenir les atteintes à l'environnement au plus bas niveau possible et
- conserver la qualité de vie de niveau élevé en Suisse.

La partie Programme du plan sectoriel des transports, ou *Mobilité et territoire 2050*, abrite sous un même toit les planifications relatives aux routes nationales, aux lignes ferroviaires, à l'aéronautique et à la navigation en Suisse (cf. figure 2). Elle pose ainsi un cadre contraignant pour les autorités de la Confédération, des cantons et des communes pour

- les dossiers dans le domaine des transports et les messages relatifs aux programmes de la Confédération tels que les programmes de développement stratégique (PRODES) pour les infrastructures ferroviaires ou les routes nationales, ou encore pour le Programme en faveur du trafic d'agglomération,
- les projets d'agglomération et
- les plans directeurs cantonaux et les plans d'affectation des communes.

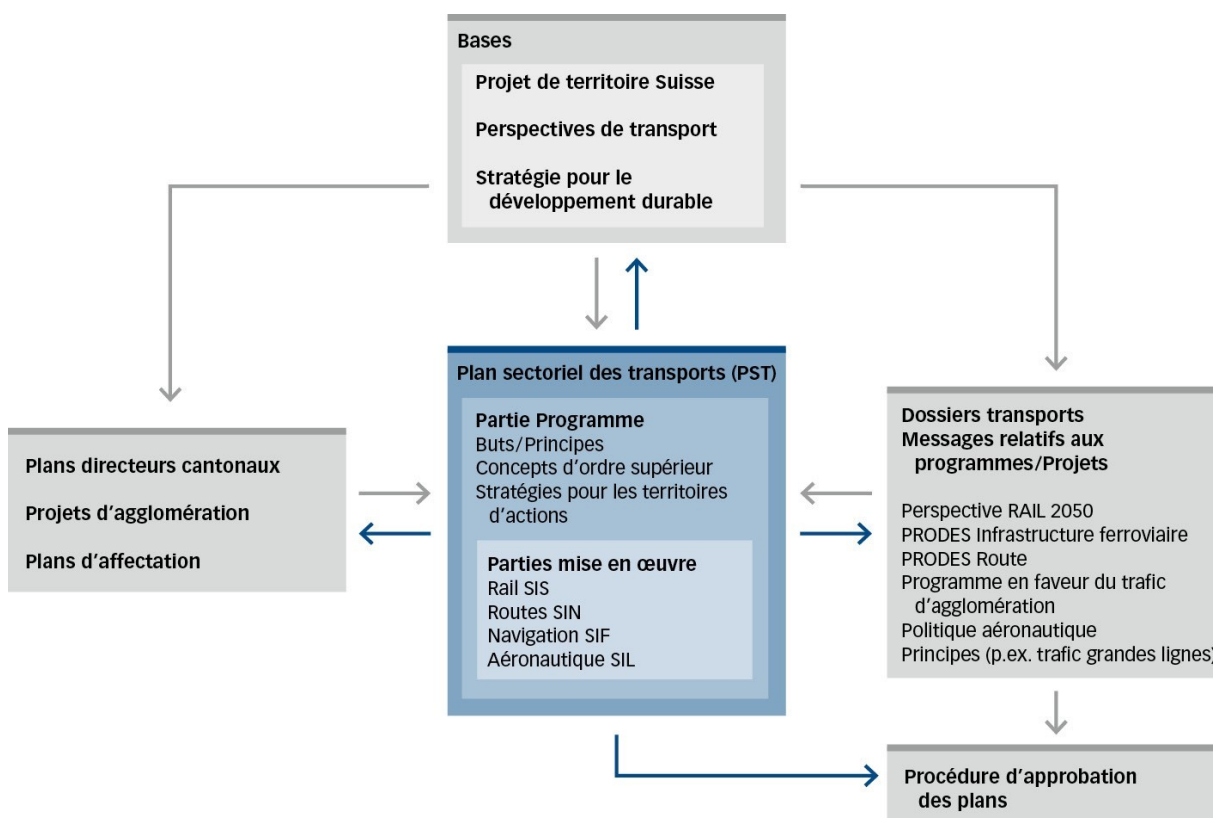


Figure 2 : Prise en compte de *Mobilité et territoire 2050*, la partie Programme du plan sectoriel des transports, dans les planifications de la Confédération et des cantons en matière de territoire et de transports (source : *Mobilité et territoire 2050*, plan sectoriel des transports, partie Programme ; projet mis en consultation)

*Mobilité et territoire 2050* prend aussi en compte les objectifs et les prescriptions des planifications des autres niveaux. Il se réfère aux bases dans tous les domaines qui sont pertinents pour les sujets qu'il traite, comme le Projet de territoire Suisse ou la Stratégie pour le développement durable, et met en œuvre au niveau de la planification les décisions du Parlement sur les dossiers relatifs aux transports. Il sert donc de cadre à la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, et à la coordination entre les planifications propres aux différents modes de transport.

La version remaniée de la partie Programme du plan sectoriel des transports *Mobilité et territoire 2050* présente les principales évolutions, défis et interrogations qui sont d'actualité dans les domaines du territoire, des transports, de l'infrastructure et de l'environnement. Sur cette base, elle formule la manière dont ces défis doivent être relevés et les objectifs à atteindre d'ici 2050. *Mobilité et territoire 2050* déduit de ces objectifs des stratégies de développement pour les douze territoires d'action du pays définis dans le Projet de territoire Suisse. Celle de la Région de la ville fédérale consiste par exemple à augmenter l'utilisation des transports publics grâce à des mesures ciblées dans les espaces présentant un bon potentiel pour ces derniers.

### **Renseignements complémentaires :**

Lena Poschet, cheffe de la section Planifications fédérales,  
Office fédéral du développement territorial ARE, tél. 058 465 57 53

### **Informations complémentaires :**

#### **Liens :**

Consultation sur le plan sectoriel des transports, partie Programme

[www.are.admin.ch/partieprogramme-consultation](http://www.are.admin.ch/partieprogramme-consultation)

Plans sectoriels

[www.plansectoriel.ch](http://www.plansectoriel.ch)